



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE POLIGNE**  
*Mercredi 23 février 2022*

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 23 février à 20h00 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Poligné, sous la présidence de **Monsieur Guy RINFRAY, Maire.**

Nombre de Conseillers :

**en exercice :..... 15**  
**présents : ..... 13**  
**votants : ..... 15**

**PRÉSENTS** : G. RINFRAY - C. ALLAIN - P. THOMAS - G. DESCHAMPS –  
V. MAIRESSE - Y. PAUMELLE – JM. PINARD – M. GAILLARD - J. VILLERIO –  
S. TARDIF - S. COULAIS - F. HOUSSAIS – F. PAGE

**REPRESENTÉS** : M. VANDENBUSSCHE pouvoir à C. ALLAIN,  
S. PARENT pouvoir à G. RINFRAY

**EXCUSES** :

C. ALLAIN a été élue secrétaire de séance

**Date de convocation** : Le 17/02/2022

**DÉLIBÉRATION N° 13-2022 : COMMISSIONS COMMUNALES**

Suite à un changement d'élu, Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de modifier certaines commissions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Désigne** les membres des commissions communales respectives de la façon suivante :

**COMMISSIONS COMMUNALES**

Commissions internes		Domaine	Nbre	Noms délégués et suppléants
1	VOIRIE TERRAINS COMMUNAUX  ASSAINISSEMENT  BATIMENTS	Etat voirie/travaux	6T	P.THOMAS
		Point à temps		F HOUSSAIS
		Entretiens divers		Y.PAUMELLE
		Circulation		JM.PINARD
		Station/raccordements		S.COULAIS
				M.VANDENBUSSCHE
	BATIMENTS	Travaux bâtiments		F.PAGE
2	BATIMENTS COMMUNAUX	Appels d'offres	7T	C.ALLAIN
		Constructions		F.PAGE
		Travaux à prévoir		J.VILLERIO
		Aménagements		M.VANDENBUSSCHE
				F.HOUSSAIS
				JM.PINARD
	Achats Mobiliers	M. GAILLARD		
3	APPELS D'OFFRES	Ouverture des plis	4T	G.RINFRAY
				M. VANDENBUSSCHE
				JM.PINARD
		Analyse des offres	2S	M. GAILLARD
		Choix des candidats		C.ALLAIN
		P.THOMAS		

## COMMISSIONS COMMUNALES

4	FINANCES	Budget	4T	G.RINFRAY
				C.ALLAIN
				P.THOMAS
				G.DESCHAMPS
			2S	V.MAIRESSE
				J.VILLERIO
5	IMPOTS		1	G.RINFRAY
6	PERSONNEL	Gestion du personnel	3T	G.RINFRAY
				C.ALLAIN
				P.THOMAS
7	URBANISME	PLUIH Révisions/modifications Permis de construire	7T	C.ALLAIN
				G.RINFRAY
				Y.PAUMELLE
				S.PARENT
				JM.PINARD
				G.DESCHAMPS
				S.COULAIS
	F.PAGE			
8	AFFAIRES SOCIALES	Evènementiel Repas annuel aînés Colis de Noël Demandes d'aide	4T	P.THOMAS
				S.TARDIF
				M.VANDENBUSSCHE
				C.ALLAIN
		1S	M. GAILLARD	
			J.ALLAIN	
		ADMR (1 bénévole)	1	M. BOSSE
9	AFFAIRES SCOLAIRES	Ecole/Périscolaire Cantine Conseil d'école /APE Suivi personnel dédié	4T	V.MAIRESSE
				G.DESCHAMPS
				F.PAGE
10	JEUNESSE	ALSH (Directrice) Espace jeunes Rikiki/ RIPAM Commission Jeunes Bibliothèque	4T	G.DESCHAMPS
				V.MAIRESSE
				M. GAILLARD
				S.PARENT
11	COMMUNICATION			G.RINFRAY
		Bulletin		C.ALLAIN
		Facebook		V.MAIRESSE
		Site internet		Y.PAUMELLE
12	ASSOCIATIONS Sports Culture Loisirs	Forum annuel Réunion annuelle Subventions	5T	G.DESCHAMPS
				S.TARDIF
				P.THOMAS
				S.COULAIS

## COMMISSIONS COMMUNALES

13	EQUIPEMENTS SPORTIFS ET LUDIQUES	Terrain multisports		S.COULAIS
		Salle des sports		Y.PAUMELLE
		Terrain de foot		S.PARENT
				A.VILMART
		Espace jeux Presbytère		M.VANDENBUSSCHE
				J.VILLERIO
14	ENVIRONNEMENT	Développement durable	3T	P.THOMAS
				S.TARDIF
				JM.PINARD
				F.PAGE
15	ENS Site Tertre Gris			P.THOMAS
				G.RINFRAY
				G.DESCHAMPS
				<i>F. MATTHIEU</i>
				<i>A.LAURENT</i>
16	COMMERCE ARTISANAT TOURISME		3T	G.RINFRAY
				C.ALLAIN
				V. MAIRESSE
17	Bar AU PARTAGE		2T	M.VANDENBUSSCHE

## AUTRES Commissions Communales

	SALLE des SPORTS	Etat des lieux	2	P.THOMAS
	SALLE des FETES			C.ALLAIN
		Entrée/sorties		
		Planning		
	CIMETIERE		3	P.THOMAS
				C.ALLAIN
				J. VILLERIO
	CORRESPONDANT DEFENSE		1	P.THOMAS
	INFORMATIQUE	Suivi équipement	1	Y.PAUMELLE
	COMITE ŒUVRES SOCIALES	COS BREIZH	2	G.DESCHAMPS
				C.PAPIN
	ENFANTS AU PAYS	Réunions/AG	2	M. GAILLARD
				G.RINFRAY
	ELECTIONS	Contrôle des listes		G.DESCHAMPS
				Léon BOSSE (Tribunal)
				M.O LEMARIGNER (Département)
		Electoraes		

## DÉLIBÉRATION N° 14-2022 : ACQUISITION PARCELLE ZR378 EMLACEMENT RESERVE 34

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération 101-2021 du 28 octobre 2021. Cette délibération validait le droit de préemption appliqué sur la parcelle anciennement cadastrée ZR28 et mandatait M. Le Maire pour entamer les démarches de bornage.

La société Eguimos a procédé au bornage et à la division foncière. La parcelle préemptée porte le numéro ZR378. Il y a lieu de se prononcer sur l'acquisition de cette parcelle d'une superficie de 420m<sup>2</sup> au prix de 1 € / m<sup>2</sup>.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** l'acquisition de la parcelle ZR378 de 420m<sup>2</sup> au prix de 1 € / m<sup>2</sup>.
- **Rappelle** que les frais de notaire sont à la charge de la commune pour cette acquisition.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer l'acte notarié et tout document relatif à cette acquisition.

## DÉLIBÉRATION N° 15-2022 : CONVENTION DELEGATION MAITRISE OUVRAGE ENS DU TERTRE GRIS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la labellisation ENS (Espace Naturel Sensible) du Tertre Gris.

A ce titre, BPLC propose la signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communes de Pancé et Poligné vers Bretagne Porte de Loire Communauté. Une telle convention permettrait de définir les engagements de chacune des collectivités, en particulier pour la gestion des dossiers administratifs, l'animation et la coordination des actions réalisées dans le cadre de l'ENS du Tertre Gris.

M. Le Maire donne lecture du projet de convention.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les communes de Pancé et Poligné vers Bretagne Porte de Loire Communauté.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ladite convention.

## DÉLIBÉRATION N° 16-2022 : CONSTITUTION SERVITUDE DE RESEAU EAUX PLUVIALES AU BENEFICE DE LA COMMUNE – LIEU DIT LA VIOLAIS

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal la demande de constitution d'une servitude de réseau d'eaux pluviales sur un des lots du lotissement au lieu-dit La Violais.

Le lot n°3 (ZP140) subit une servitude au bénéfice de la commune.

Il y a lieu de se prononcer sur la demande, après étude du plan.

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** la demande de constitution d'une servitude de réseau d'eaux pluviales sur le lot n°3 (parcelle ZP140) du lotissement au lieu-dit La Violais.
- **Précise** que la convention sera signée avec les futurs propriétaires de la parcelle ZP140.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer ladite convention.

## DÉLIBÉRATION N° 17-2022 : AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATI EXISTANT EN COMMERCE DE COIFFURE

Mr le Maire présente aux membres du conseil les différents avenants du marché de travaux de réhabilitation d'un bâti existant en commerce de coiffure, récapitulés ci-dessous.

Lot	Entreprise	N° avenant	Montant HT
Lot 1 – gros œuvre	LE PAGE / LR HABITAT	3	-880.00 €
Lot 1 – gros œuvre	LE PAGE / LR HABITAT	4	9561.36 €
Lot 3 – couverture	LAINÉ KEVIN	1	589.50 €
Lot 4 – menuiseries extérieures	MENUISERIES DES PLATANES	2	-420.00 €
Lot 7 – revêtements de sols	LAIZE MICHEL	1	80.01 €
Lot 9 – chauffage plomberie	RIHET	1	1194.75 €
Lot 10 – électricité	JOLIVE ELEC	1	-38.26 €

Il y a lieu de se prononcer sur ces avenants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les avenants des lots tels que présentés

Lot	Entreprise	Montant HT
Lot 1 – gros œuvre	LE PAGE / LR HABITAT	-880.00 €
Lot 1 – gros œuvre	LE PAGE / LR HABITAT	9561.36 €
Lot 3 – couverture	LAINÉ KEVIN	589.50 €
Lot 4 – menuiseries extérieures	MENUISERIES DES PLATANES	-420.00 €
Lot 7 – revêtements de sols	LAIZE MICHEL	80.01 €
Lot 9 – chauffage plomberie	RIHET	1194.75 €
Lot 10 – électricité	JOLIVE ELEC	-38.26 €

- **Mandate** M. Le Maire pour signer les documents relatifs à ces avenants.

## DÉLIBÉRATION N° 18-2022 : TARIFS RESTAURATION MUNICIPALE (CANTINE ET CENTRE DE LOISIRS) AU 1<sup>ER</sup> MARS 2022

M. Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier reçu du prestataire Restoria informant d'une hausse tarifaire de 6% des prestations à compter du 1<sup>er</sup> février 2022.

M. Le Maire propose de répercuter cette hausse sur les tarifs de la restauration municipale (cantine scolaire et centre de loisirs) à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022. Il rappelle que depuis la rentrée 2018, un tarif différent a été instauré pour les enfants des communes extérieures qui fréquentent le restaurant municipal.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Fixe** les tarifs des repas du restaurant scolaire pour la cantine scolaire et le centre de loisirs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 :

Libellé	Tarif de base	Tarif communes extérieures
Repas Enfant	4.05€	4.15 €
Repas Personnel Scolaire	4.05 €	
Repas Enseignant	5.45 €	
Repas Personnel Communal	5.45 €	
Repas Emploi d'avenir	supprimé	
Majoration pour repas non commandé	30% du prix du repas	30% du prix du repas

## DÉLIBÉRATION N° 19-2022 : PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE DES AGENTS

M. Le Maire informe les membres du conseil de l'ordonnance du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique qui impose aux employeurs publics l'obligation de participer au financement de la protection complémentaire des agents à compter du 1er janvier 2022.  
Une dérogation est prévue pour sa mise en place.

Pour le risque prévoyance (maintien du salaire en cas d'arrêt maladie prolongé entraînant une perte de salaire) : participation obligatoire, à hauteur de 20% minimum d'un montant fixé par décret, à compter du 1er janvier 2025  
Pour le risque santé (remboursement des frais en complément de l'assurance maladie) : participation obligatoire, à hauteur de 50% minimum d'un montant fixé par décret, à compter du 1er janvier 2026

### Différents modes de participation :

Conclure des contrats directement avec les organismes de protection sociale complémentaire  
Participer à la convention labellisée souscrite par l'agent  
Passer une convention avec le centre de gestion

Après échanges et discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Propose** de lancer une consultation sur le sujet.

## DÉLIBÉRATION N° 20-2022 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATI EXISTANT EN COMMERCE DE COIFFURE

Monsieur Le Maire rappelle aux membres que par délibération du 23 mars 2021, le conseil communautaire a instauré un fonds de concours en investissement en faveur des communes. Chaque commune peut bénéficier d'une enveloppe de 20 000 € en 2021, 2022 et 2023.

Les demandes doivent faire l'objet d'une convention accompagnée d'une délibération sollicitant le fonds de concours

Il est proposé de solliciter le fonds de concours en 2021 et 2022 pour les travaux de réhabilitation d'un bâti existant en commerce de coiffure.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Sollicite**, auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté, l'attribution du fonds de concours des années 2021 et 2022 pour les travaux de réhabilitation d'un bâti existant en commerce de coiffure.

**Mandate** M. Le Maire pour déposer la demande auprès de Bretagne Porte de Loire Communauté et signer tout document relatif à ce dossier.

## DÉLIBÉRATION N° 21-2022 : MISE A DISPOSITION PARCELLE A AIGUILLON CONSTRUCTION

Monsieur le maire rappelle que la commune a signé une convention de portage par l'EPF (Etablissement Public Foncier) pour l'ensemble foncier et immobilier situé au 23 rue du Tertre Gris sur la zone cadastrée A1070.

Au terme de la convention, la commune devra soit prendre possession de l'ensemble, soit donner son accord pour une reprise par opérateur privé ou public dans le respect des termes de la convention EPF/Commune.

Dans le cadre d'une éventuelle reprise du bien situé au 23 rue du Tertre Gris par Aiguillon construction, la commune est sollicitée par cet organisme pour mettre à disposition une partie des parcelles communales cadastrées A0917 et A0706 pour y réaliser une opération de construction de logement à caractère social.

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Donne son accord pour la mise à disposition d'Aiguillon Construction dont le siège social est situé au 171 Rue de Vern 35200 Rennes d'une partie du foncier des parcelles cadastrées A0917 et A0706.  
Il est entendu que cette mise à disposition s'inscrit dans un projet d'aménagement d'ensemble du foncier et du bâti cadastrée A1070.

### **DÉLIBÉRATION N° 22-2022 : VALIDATION DEVIS TRAVAUX AMENAGEMENT ACCES SALON COIFFURE**

*M. Le Maire demande que ce point soit rajouté à l'ordre du jour, le CM accepte.*

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil les devis des entreprises EUROVIA et INEO pour l'aménagement de l'accès du salon de coiffure.

Devis Eurovia = 46600.70 € HT

Devis INEO = 11008.50 € HT

Après échange et discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Valide** les devis des entreprises **Eurovia** pour un montant de **46600.70 € HT** et **Ineo** pour un montant de **11008.50 €HT**.
- **Mandate** M. Le Maire pour signer les devis.

Fin de séance